



Hausse de responsabilité mais rien dans le contrat

Par **cindy45800**, le **21/09/2018** à **12:15**

Bonjour,

La situation est la suivante : un arrangement à l'amiable a été trouvé avec mon supérieur pour que j'occupe un poste différent dans l'entreprise, sur lequel j'ai été testé et qui s'est avéré concluant. Les responsabilités sont plus importantes, les missions plus larges.

Or, rien n'a été signé. Tout s'est fait à l'amiable avec une légère augmentation de salaire en contrepartie. Mais lorsque je demande de signer un avenant pour officialiser les choses, cela traîne. Et c'est le cas depuis de nombreux mois.

Je souhaite revenir à mes fonctions initiales. Est-ce possible ? Ou suis-je engagée puisque j'exerce ces nouvelles fonctions depuis plusieurs mois ? A l'inverse puis-je imposer à l'employeur qu'il constate la nouvelle situation ?

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **21/09/2018** à **13:54**

Bonjour,

Vous n'êtes a priori pas engagé puisque ce qui semble être une promotion n'a pas été contractualisée...

Par **cindy45800**, le **21/09/2018** à **13:59**

Bonjour,

Donc je peux demander à revenir en arrière.

Et je ne peux pas revendiquer les droits (par exemple un coefficient plus élevé dans la convention collective) car mon employeur n'est lui non plus pas engagé ?

Merci

Par **P.M.**, le **21/09/2018** à **14:04**

Si vous revenez en arrière, vous ne pouvez pas revendiquer l'application du coefficient correspondant aux nouvelles fonctions, en revanche, si vous continuez à les effectuer, vous pourriez éventuellement en apportant les éléments devant le Conseil de Prud'Hommes si vous deviez le saisir parce que la négociation n'aurait pas abouti...

Par **cindy45800**, le **21/09/2018** à **21:11**

Merci!